

JOURNÉE DE RÉFLEXION

PARCOURS DU FLEUVE

GUIDE DU PARTICIPANT

Mercredi 6 décembre 2017

Édifice Andrée-P.-Boucher
Salle du conseil
1130, route de l'Église, Québec



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
TERRITOIRE	3
ORGANISATION ET STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	4
HISTORIQUE DU TERRITOIRE	5
ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX	
- PATRIMOINE	6
- PAYSAGES	8
- MILIEUX NATURELS	10
- ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	12
DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	16
GRANDS THÈMES	17





MOT DU PRÉSIDENT

Chers partenaires,

Je me réjouis à titre de président de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec, de la tenue de cette journée de réflexion portant sur le Parcours du fleuve. Votre participation démontre que vous avez à cœur de contribuer à définir une vision globale et rassembleuse pour le Saint-Laurent, un intérêt que je partage, bien sûr, évidemment avec vous.

Le fleuve Saint-Laurent collabore indéniablement à l'attractivité de notre région. Cet élément identitaire offre à nos citoyens et à nos visiteurs de nombreuses activités récréatives. Nous devons continuer de miser sur le fleuve afin de bonifier la qualité de notre milieu de vie et, ainsi, favoriser notre développement social, culturel et économique. Le fleuve est également un milieu naturel d'une grande richesse, une constituante clé des écosystèmes et de la biodiversité de notre région.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la Trame verte et bleue métropolitaine qui, elle-même, découle du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, soutenue par les 28 municipalités de la Communauté.

Partout dans le monde, chacun reconnaît les multiples bienfaits associés à la mise en place d'une trame verte et bleue mettant en valeur des milieux naturels et récréotouristiques en assurant leur connectivité et en préservant leur biodiversité.

Je souhaite donc que cette journée de discussions et d'échanges soit riche et unique, à l'image de notre Saint-Laurent.

Régis Labeaume
Président

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) travaille à la planification de la Trame verte et bleue métropolitaine (TVB). Le document « Organisation et structuration de la TVB » a jeté les bases en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants. Elle s'appuie sur des orientations écologiques, récréatives et paysagères où des milieux naturels et récréotouristiques, interconnectés et mis en valeur, composent une trame verte et bleue structurante, attirante et durable.

Le Parcours du fleuve fait partie des grands axes d'intervention de la TVB. Après avoir complété le Plan d'ensemble des Monts et collines, la CMQ poursuit sa réflexion à l'égard du Parcours du fleuve. Ce parcours permettra aussi de répondre à des objectifs de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) ayant trait aux accès publics au fleuve et à la conservation des milieux naturels.

L'élaboration du Parcours du fleuve vise donc à définir une vision régionale quant à la mise en valeur du fleuve et de ses rives, vision qui sera intégrée dans un plan d'ensemble qui pourra orienter des projets dans différents secteurs du territoire. Trois grands aspects sont pris en compte dans le cadre de cette démarche soit les accès publics au fleuve, la protection des milieux naturels ainsi que la mise en valeur des paysages.

C'est donc dans le contexte de l'élaboration du Parcours du fleuve qu'il est proposé de tenir une journée de réflexion. Celle-ci vise à dégager des éléments de vision qui orienteront l'élaboration de la vision globale et du plan d'ensemble. Plus précisément, les objectifs de la journée de réflexion sont :

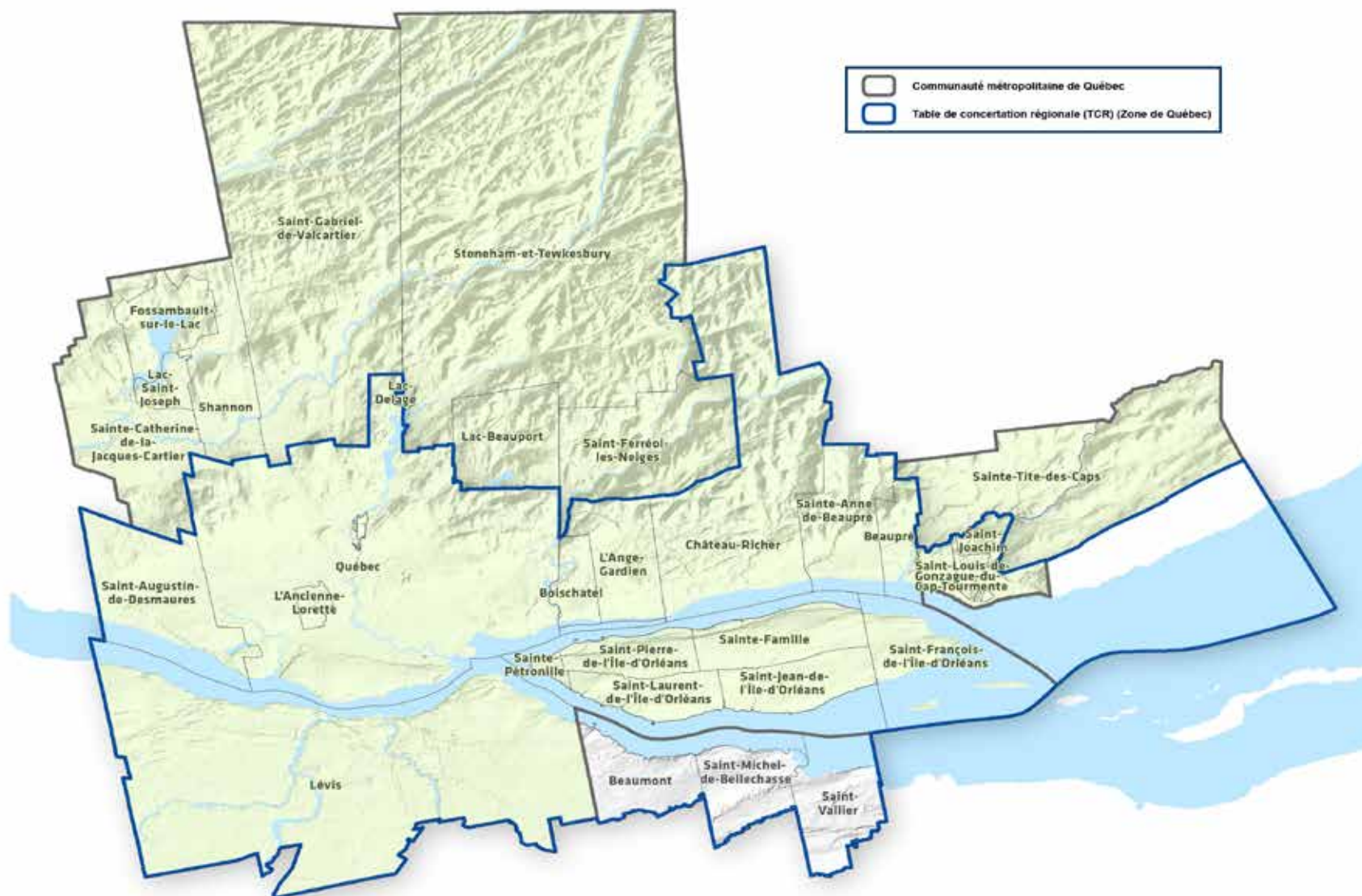
- Informer les participants sur le processus de la Trame verte et bleue et, plus spécifiquement, sur le volet du Parcours du fleuve;
- Présenter l'état de situation en ce qui concerne les différents thèmes qui seront soumis pour discussion;
- Offrir aux participants l'opportunité, dans un premier temps, d'identifier les grandes idées et priorités pour une vision du Parcours du fleuve;
- Dans un second temps, permettre aux participants de partager et de discuter de leurs attentes, préoccupations, suggestions et commentaires.

Le format privilégié pour la journée de réflexion vise donc à favoriser les échanges sur les idées qui pourront alimenter le travail. La vision globale et le plan d'ensemble du Parcours du fleuve sera produit au cours des prochains mois en prenant compte des éléments de consensus qui seront dégagés.



TERRITOIRE

Le territoire de la CMQ regroupe l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. Pour sa part, le territoire de la TCRQ, nommée la zone de Québec, couvre le territoire de la CMQ, excluant La Jacques-Cartier, auquel s'ajoutent les municipalités riveraines de Bellechasse. Ainsi, le territoire concerné par le Parcours du fleuve correspond à la partie des territoires de la CMQ et de la TCRQ située dans les secteurs riverains du Saint-Laurent.



ORGANISATION ET STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La vision de la TVB s'appuie sur cinq principes fondateurs d'interconnexion, de représentativité, d'évolution, de partenariat et de financement. Dans le cadre de cette planification, la CMQ a défini un schéma d'organisation spatiale suivant quatre grands axes d'intervention, basés sur les potentiels naturels du territoire. Ils sont identifiés ainsi : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues ainsi que des liens récréatifs complétant le réseau cyclable ou pédestre.

Le Parcours du fleuve sert d'axe structurant est/ouest. Il relie de nombreux sites d'intérêt naturel, patrimonial ou récréotouristique. Les concentrations récréotouristiques du Vieux-Québec, du Vieux-Lévis, de l'Aquarium du Québec, du parc de la Chute-Montmorency et de la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente servent d'attraits majeurs. En complément des corridors récréatifs, les axes d'occupation ancienne comme le chemin du Roy, la route de la Nouvelle-France et le tour de l'île d'Orléans favorisent la découverte de paysages champêtres typiques des basses-terres du Saint-Laurent.

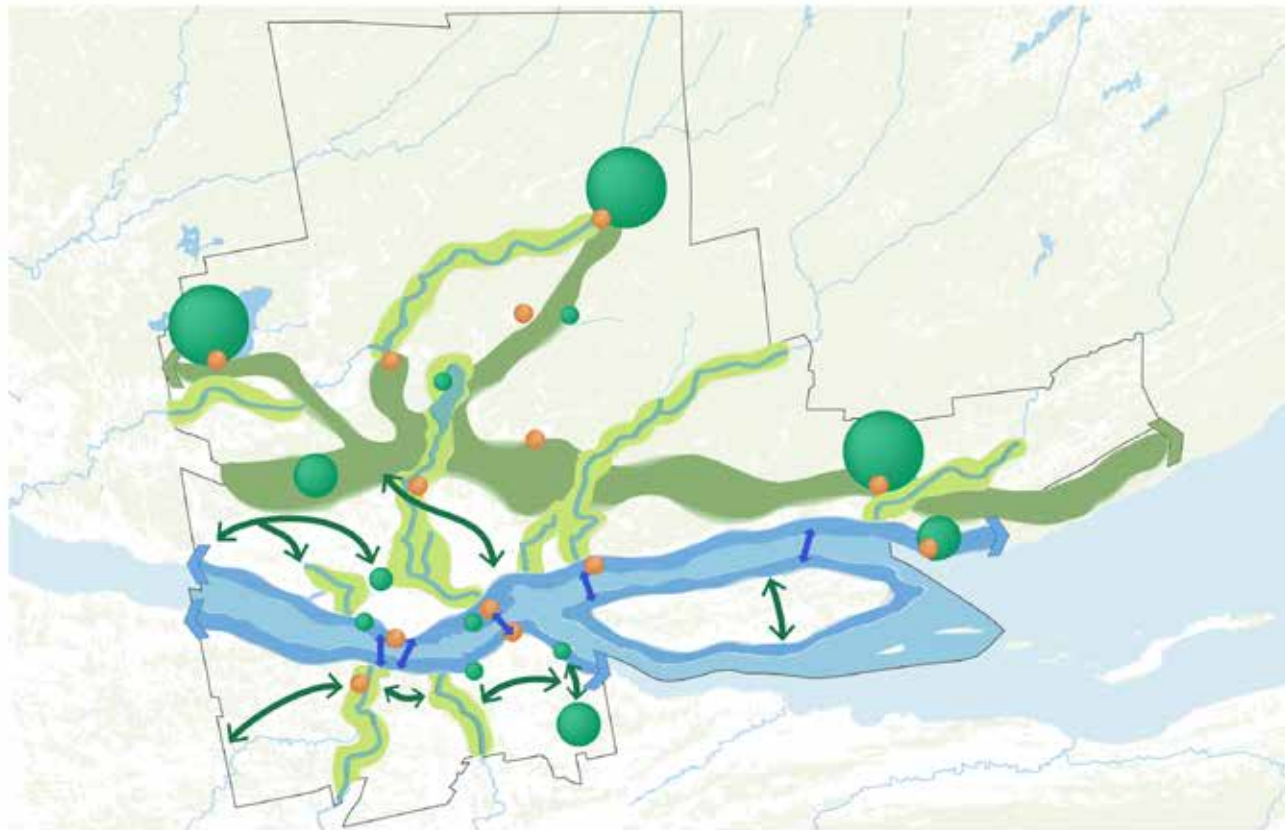
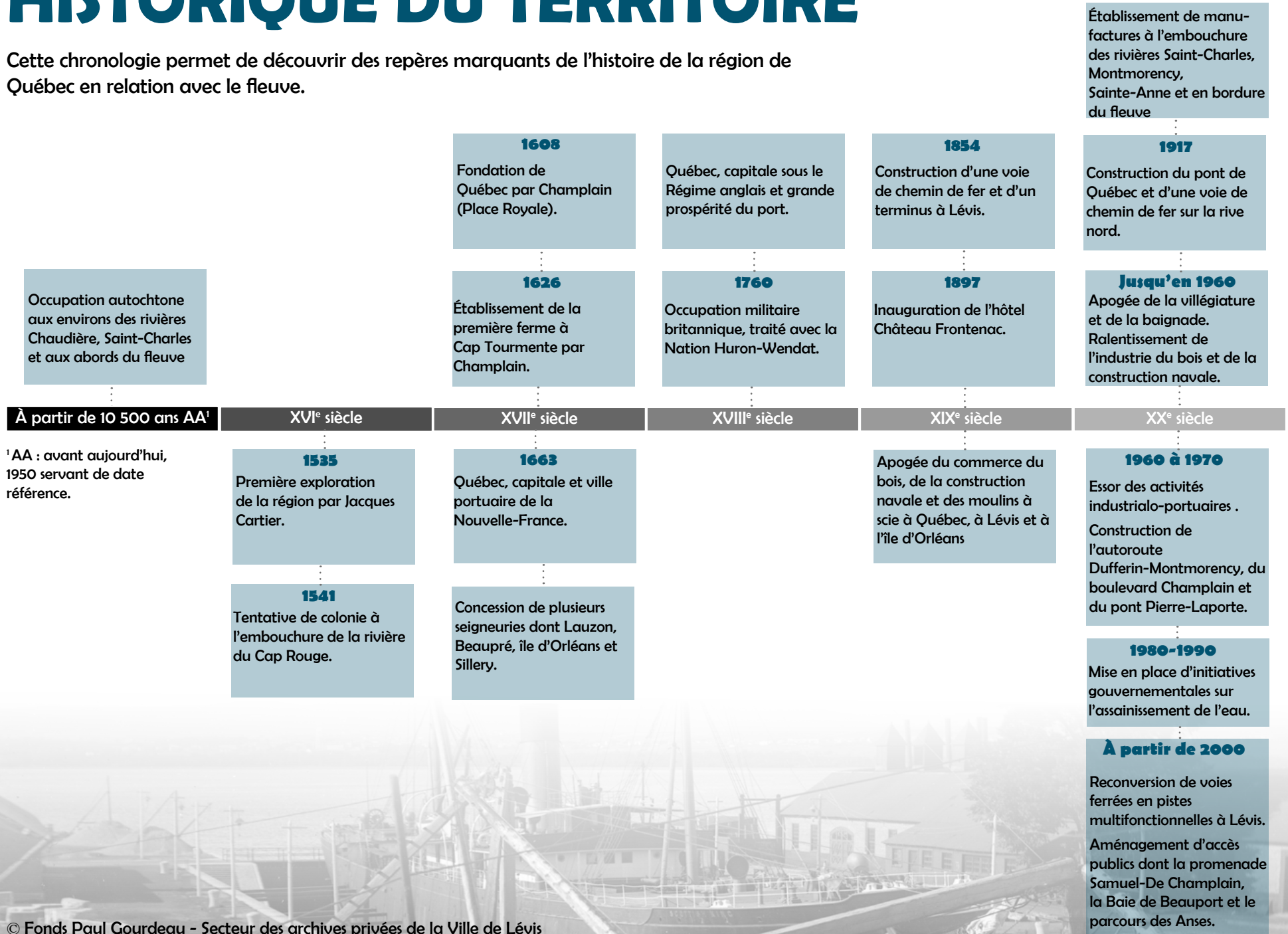


SCHÉMA GÉNÉRAL

-  Coulée verte et bleue
-  Parcours du fleuve
-  Parcours des monts et collines
-  Parc ou espace naturel d'intérêt métropolitain
-  Concentration récréotouristique
-  Lien fluvial
-  Lien récréatif

HISTORIQUE DU TERRITOIRE

Cette chronologie permet de découvrir des repères marquants de l'histoire de la région de Québec en relation avec le fleuve.



ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX

PATRIMOINE

Porte d'entrée du continent, le fleuve Saint-Laurent a façonné notre histoire, notre culture et notre occupation du territoire. En 2017, il a été désigné lieu historique pour sa signification dans l'histoire du Québec et dans le patrimoine maritime québécois. Par ailleurs, les sites patrimoniaux font partie des produits prioritaires identifiés dans la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique du Québec. Le Vieux-Québec s'avère aussi le principal attrait de la région.

Le fleuve a servi de référence pour l'occupation des rives, pendant le régime seigneurial, avec la création de lots étroits, allongés et perpendiculaires au fleuve. Moulins, quais et clochers vus du fleuve sont hérités de la Nouvelle-France, bien illustrés par l'île d'Orléans de même que la côte de Beauport et de Bellechasse. Sous le Régime anglais, les ouvrages défensifs à Québec et Lévis, ainsi que l'étendue du port avec de nombreux quais, en sont d'autres exemples marquants.

Le patrimoine immobilier, immeubles, structures, jardins, parcs, ensembles, témoigne d'un riche patrimoine maritime, portuaire, industriel, religieux ou archéologique. Outre les biens protégés, inscrits au Registre du patrimoine culturel du Québec, plusieurs inventaires font état d'éléments d'intérêt ou de concentrations anciennes. Toutefois, la région ne compte aucune désignation de paysage culturel patrimonial.

Trois sites patrimoniaux déclarés par le gouvernement bordent le fleuve : le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, l'un des premiers foyers de peuplement de la vallée du Saint-Laurent, le Vieux-Québec, berceau de l'Amérique française en Amérique, et de Sillery, témoin des premiers établissements de Sillery et de grands domaines pittoresques. Des sites patrimoniaux cités par les municipalités de Lévis, de Beaumont et de Saint-Michel-de-Bellechasse illustrent aussi l'ancienneté de leur seigneurie respective et l'importance du fleuve dans leur organisation. À cela s'ajoutent le site historique des Plaines d'Abraham et plusieurs lieux historiques nationaux du Canada.

Plusieurs éléments du patrimoine immobilier traduisent l'importance de l'activité portuaire et maritime. Citons le lieu historique national du Canada

du chantier maritime A.C. Davie et le Chantier Davie à Lévis de même que la chalouperie Godbout à l'île d'Orléans, témoins des chantiers navals du XIX^e et début du XX^e siècle. Des bâtiments et structures du port de Québec reflètent aussi le caractère portuaire de la région. L'histoire ferroviaire régionale compte le pont de Québec, monument historique du génie civil international. De nombreuses églises, reconnues d'intérêt historique, marquent les villages et les quartiers riverains. D'autres biens patrimoniaux protégés qualifient la région avec des immeubles institutionnels, résidentiels, ruraux ou agricoles, le long des rives du Saint-Laurent et des axes anciens.

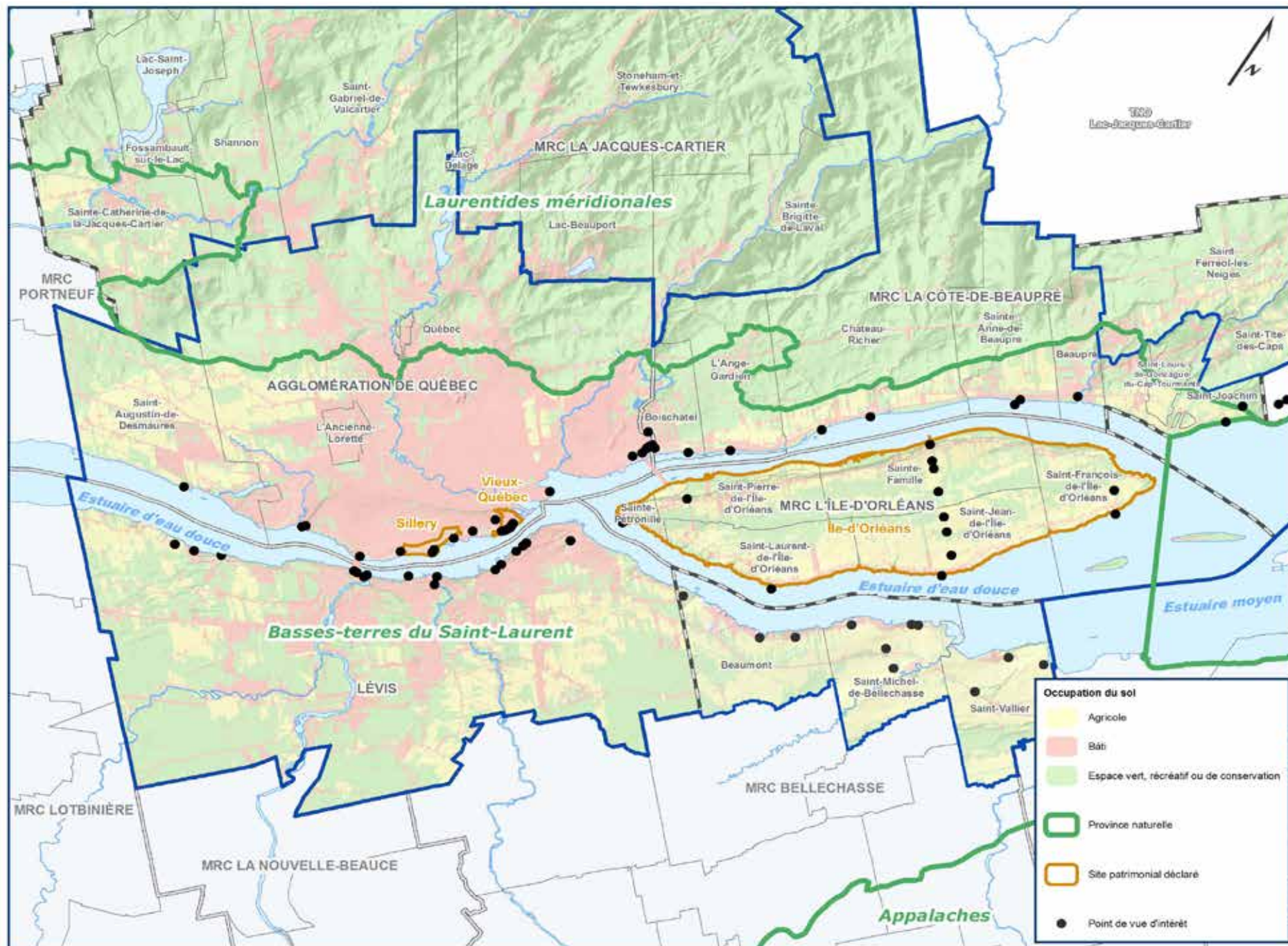
Une meilleure intégration du bâti et le rappel de l'histoire maritime et industrielle, de même que la préservation de leurs témoins, méritent d'être davantage favorisés et soutenus.

Des sites archéologiques témoignent de l'occupation amérindienne, des régimes seigneurial et anglais, de l'histoire militaire, de l'ère industrielle, de l'exploitation des ressources naturelles ou de pratiques artisanales. Par exemple, l'occupation amérindienne à Lévis au bassin de la Chaudière, remontant à plus de 10 500 ans, en ferait le site le plus ancien d'occupation humaine de la vallée du Saint-Laurent. Toutefois, le patrimoine archéologique, particulièrement lié à l'occupation autochtone, demeure peu valorisé en bordure du fleuve.

Dans la catégorie du patrimoine immatériel, lié au savoir-faire et aux connaissances, figure la pratique du canot à glace sur le fleuve dotée d'une reconnaissance par le Québec. Il s'agit d'un patrimoine maritime et fluvial qui manifeste une adaptation à l'hiver et un trait culturel distinctif de l'identité québécoise.

Si le Vieux-Québec et les aménagements du quai Paquet et de la promenade Samuel-De Champlain représentent de bons exemples de prise en compte du patrimoine, l'inspiration de l'histoire, sa mise en valeur ou l'interprétation des lieux demeurent sous-valorisées malgré l'importance de leur signification historique.

PAYSAGES ET DU PATRIMOINE



ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX

PAYSAGES

La beauté des paysages représente un facteur de décision dans le choix d'une destination de voyage dans le monde, tout juste après le coût du séjour. Le fleuve sert de porte d'entrée à la région pour des milliers de croisiéristes et la qualité scénique de ses paysages contribue à la forte attractivité de la région.

La zone de Québec se situe à la limite orientale des basses-terres du Saint-Laurent et, au nord, s'étend le Bouclier canadien. Quatre paysages régionaux qualifient le Parcours du fleuve : l'estuaire d'eau douce, l'estuaire moyen du Saint-Laurent, les terrasses de la rive nord et les plaines de la rive sud. La géomorphologie unique de la région avec de hauts escarpements bordant le littoral et l'élargissement progressif du fleuve créent un fort dégagement spatial et une grande amplitude des vues vers le fleuve. L'envergure du corridor fluvial donne accès à des panoramas emblématiques et spectaculaires correspondant à de larges portions de territoires visibles à partir du fleuve, de belvédères, de routes côtières, de trajets cyclables et de larges zones habitées sur les hauteurs des municipalités riveraines.

Parmi les paysages d'intérêt métropolitain identifiés par la CMQ, figurent les paysages de l'estuaire moyen et d'eau douce du Saint-Laurent, la silhouette bâtie de Québec et de Lévis, et les premières collines des Laurentides formant l'arrière-plan montagneux de la région. De nombreux points de vue, situés en bordure du fleuve, permettent de saisir ces paysages. Le fleuve et neuf rivières qui s'y jettent font partie des plans d'eau à valeur esthétique identifiés par la CMQ dans son PMAD (du Cap Rouge, Saint-Charles, Beauport, Montmorency, Sainte-Anne, du Sault-à-la-Puce, aux Chiens, Chaudière et Etchemin).

La MRC de Bellechasse reconnaît, dans son schéma d'aménagement révisé, l'intérêt esthétique de la marina de Saint-Michel-de-Bellechasse, de certaines portions de la route 132 ou de l'autoroute 20 et du panorama sur le fleuve à partir de la pointe de Saint-Vallier.

Six villages riverains sont membres de l'Association des plus beaux villages du Québec pour leur représentativité de l'occupation humaine du Québec, l'authenticité et l'harmonie de leurs ensembles dans un paysage de grande qualité. Il s'agit de Sainte-Pétronille, Saint-Laurent, Saint-Jean et Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans, et de Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier dans Bellechasse.

Des études paysagères confirment la présence, sur la côte de Beaupré, de paysages de qualité le long de la route de la Nouvelle-France (avenue Royale) et, dans Chaudière-Appalaches, le long de la route des Navigateurs (route 132) dans les cœurs villageois de Bellechasse et à Lévis sur le chemin du Fleuve et la rue Saint-Laurent.

Des points de repère visuels ponctuent les paysages du fleuve dont les ponts Laporte, de Québec et de l'île d'Orléans, le Château Frontenac, les silos du port de Québec, l'église Saint-Michel de Sillery, la chute Montmorency ou les structures de Valero particulièrement visibles la nuit. En contrepartie, des pylônes électriques, les zones portuaires et industrielles et des sections d'autoroutes peu aménagées peuvent être perçus comme nuisances visuelles. Par ailleurs, certains peuvent aussi percevoir la présence d'arbres comme une nuisance visuelle, particulièrement dans le cas où la vue sur le fleuve constitue un facteur de valorisation résidentielle. L'intégration non harmonieuse d'éléments bâtis au caractère du fleuve et à ses qualités naturelles, culturelles et patrimoniales ne contribue pas à la création de paysages distinctifs de la région.

PHOTOS PANORAMIQUES

Vue du secteur Saint-Romuald à Lévis à partir de la terrasse Grey sur les Plaines d'Abraham.



Vue du secteur Lévis à partir de la terrasse Dufferin.



Vue vers Québec à partir de la terrasse de Lévis.



Vue vers la côte de Beaupré à partir de l'entrée de l'Île d'Orléans.



Vue de l'Île d'Orléans à partir du quai de Saint-Michel-de-Bellechasse.



ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX

MILIEUX NATURELS

Le fleuve et ses abords sont caractérisés par une grande variété de milieux naturels, qu'ils soient boisés, humides ou aquatiques. Ces milieux naturels s'étendent en plus forte proportion dans les zones périurbaines, dans lesquelles ils partagent les milieux riverains avec les terres agricoles et les secteurs habités. Dans les zones urbaines, les milieux naturels aux abords du fleuve y sont moins présents, ayant cédé leur place au profit du développement urbain et industriel.

Les milieux boisés et riverains au fleuve se caractérisent par des fragments isolés et créés à partir de l'activité agricole, de l'exploitation forestière et de l'urbanisation. Ces activités ont profondément modifié le paysage et réduit les forêts originelles en boisés de ferme et boisés urbains souvent isolés les uns des autres, et occupant une superficie infime par rapport aux jeunes forêts d'origine anthropique ou naturelle.

Quant aux milieux humides riverains, ces derniers ont subi d'importantes pertes de superficie depuis le début de la colonisation du territoire. Malgré cela, on trouve toujours de grands complexes caractérisés par la présence de prairies humides (aux abords du fleuve), d'eau peu profonde et de marais (dans le fleuve). En outre, les habitats aquatiques se trouvant à l'embouchure de rivières et aux abords du fleuve offrent des habitats à une grande variété d'espèces fauniques, dont les poissons qui y trouvent des lieux de reproduction, d'alimentation, de croissance et de migration.

Huit secteurs d'intérêt écologique ponctuent la zone de Québec, soit, les battures de Saint-Augustin, de Lévis et de Beauport, le chenal nord du Saint-Laurent entre la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans, le Cap Tourmente et l'anse de Saint-Vallier. Parmi ceux-ci, les marais intertidaux se démarquent particulièrement. Ces milieux particulièrement reconnus pour leur haute valeur écologique procurent des habitats et aires d'alimentation, d'élevage ou d'alevinage pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques, dont plusieurs sont reconnues comme menacées ou vulnérables. Un grand nombre de milieux naturels riverains bénéficient d'un statut de conservation, le plus fréquent étant un statut provincial, soit celui de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques. On retrouve aussi deux importantes désignations

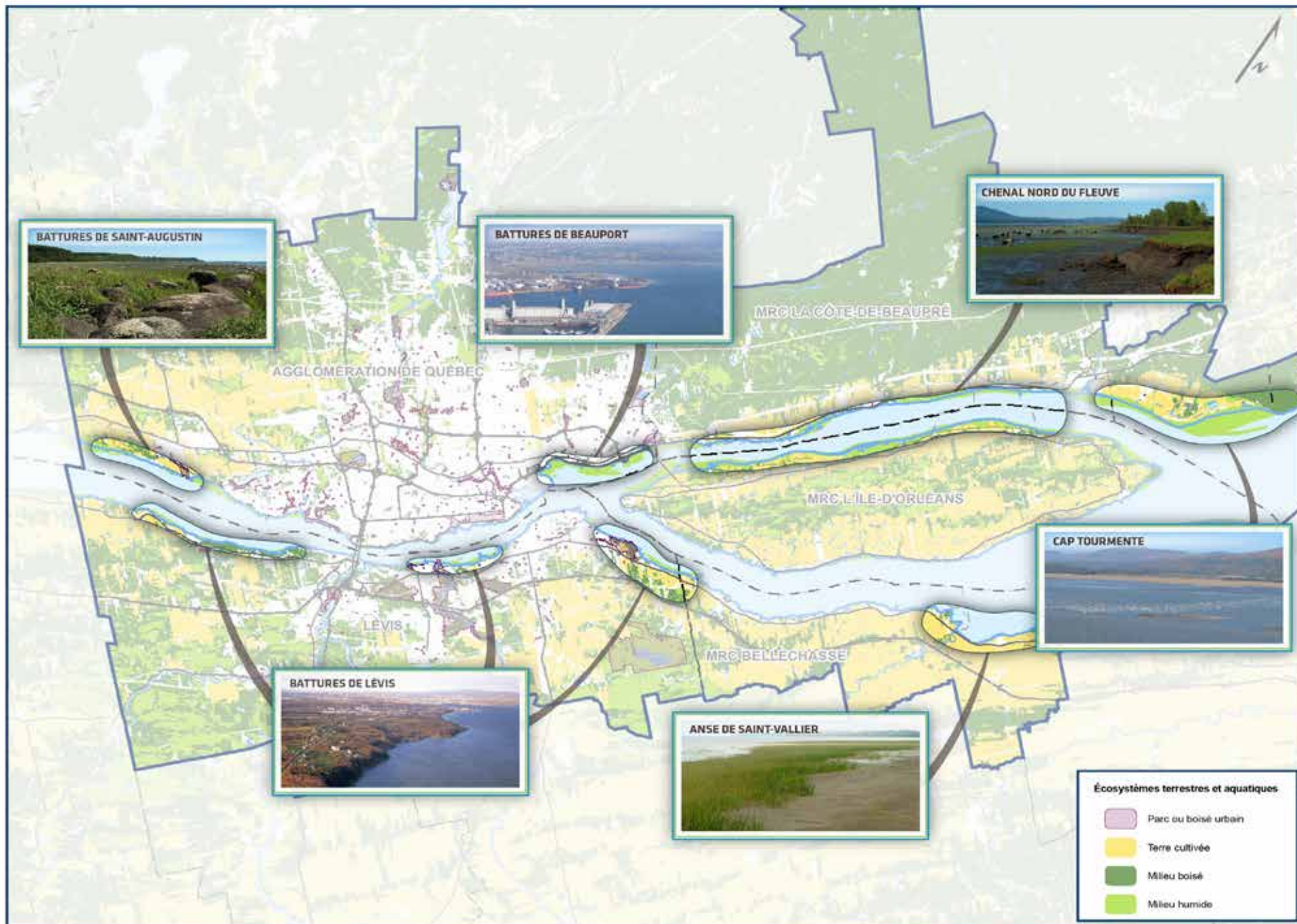
fédérales, soit la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et le Refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Vallier.

Les milieux naturels jouent un rôle important pour le maintien d'une biodiversité représentative de la région et de la pérennité de diverses espèces en fournissant des habitats à la faune et la flore. Outre le maintien de la biodiversité, les milieux naturels fournissent des services écologiques qui prennent différentes formes. Soulignons, entre autres, la capacité des écosystèmes à contrôler l'érosion et les inondations en rive, à purifier l'eau et l'air et à tempérer les effets du climat. Ils offrent également des bénéfices non matériels liés à la qualité du milieu de vie : paysage, activités récréatives et autres. Finalement, ces milieux participent à maintenir la connectivité écologique entre les divers milieux naturels au sein du territoire, contribuant ainsi à la préservation de la faune et de la flore, à la protection de la biodiversité et au maintien des services écologiques tels le contrôle de l'érosion ou l'atténuation des inondations.

Outre la présence et l'empiètement des activités urbaines, industrielles et agricoles sur les milieux naturels, d'autres menaces peuvent affecter la santé et l'intégrité de ces milieux :

- La présence d'espèces fauniques et floristiques exotiques envahissantes, qui, lorsqu'introduites à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle, peuvent affecter la biodiversité et même mener à l'extinction de certaines espèces;
- La tenure de propriété privée de certains milieux naturels et la protection déficiente qui en découle;
- L'érosion de rives et la dégradation de certains milieux riverains, modifiant leur capacité d'habitats pour la reproduction et l'alimentation de la faune aquatique;
- L'influence des changements climatiques perturbant les écosystèmes, dont plusieurs espèces pourraient avoir de la difficulté à s'adapter;
- La présence de barrières anthropiques, dont les corridors routiers et les rives artificialisées, qui nuisent à la connectivité des milieux naturels.

SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



ÉTAT DE SITUATION ET ENJEUX

ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Le fleuve Saint-Laurent et ses rives offrent de formidables occasions à la population avec des milieux riverains, des sites récréotouristiques et de pratique d'activités récréatives, aquatiques et terrestres. Dotés d'un large éventail d'usages, d'ambiances et de modes d'appropriation du littoral, les accès publics au fleuve contribuent à la qualité des milieux de vie. Les réseaux récréatifs, en rive ou sur l'eau, favorisent la pratique d'activités favorables à la santé et au bien-être de la population.

Bien qu'ils desservent surtout une clientèle locale, ces accès possèdent aussi un potentiel d'intérêt touristique. Le fleuve et ses rives, mis en valeur adéquatement, peuvent représenter des expériences touristiques qui bonifient l'offre régionale. Le développement d'un produit touristique centré sur le fleuve peut ainsi contribuer à l'attractivité de la région auprès des visiteurs, et bonifier les retombées économiques qui en découlent.

Un inventaire réalisé en 2016 a dénombré 89 accès publics au fleuve, assez bien répartis sur le territoire d'un point de vue quantitatif, avec 25 accès pour l'agglomération de Québec et la ville de Lévis, et 13 accès pour chacune des trois MRC. Les parcs et espaces verts constituent de loin la catégorie la plus courante avec 38 accès publics de ce type. On y retrouve aussi 14 plages ou

anses, 13 quais ou jetées et une dizaine de promenades en rive. Les catégories d'accès les moins bien pourvues concernent les sites d'intérêt historique, les rampes de mise à l'eau, les infrastructures ainsi que les parcs nautiques.

Un peu plus de la moitié des accès inventoriés constituent des accès primaires au fleuve avec accès direct à l'eau. À cela s'ajoutent 10 % d'accès secondaires donnant accès aux rives pour une embarcation. Plus du tiers correspondent à des accès tertiaires permettant uniquement un accès visuel au fleuve à partir de ses rives.

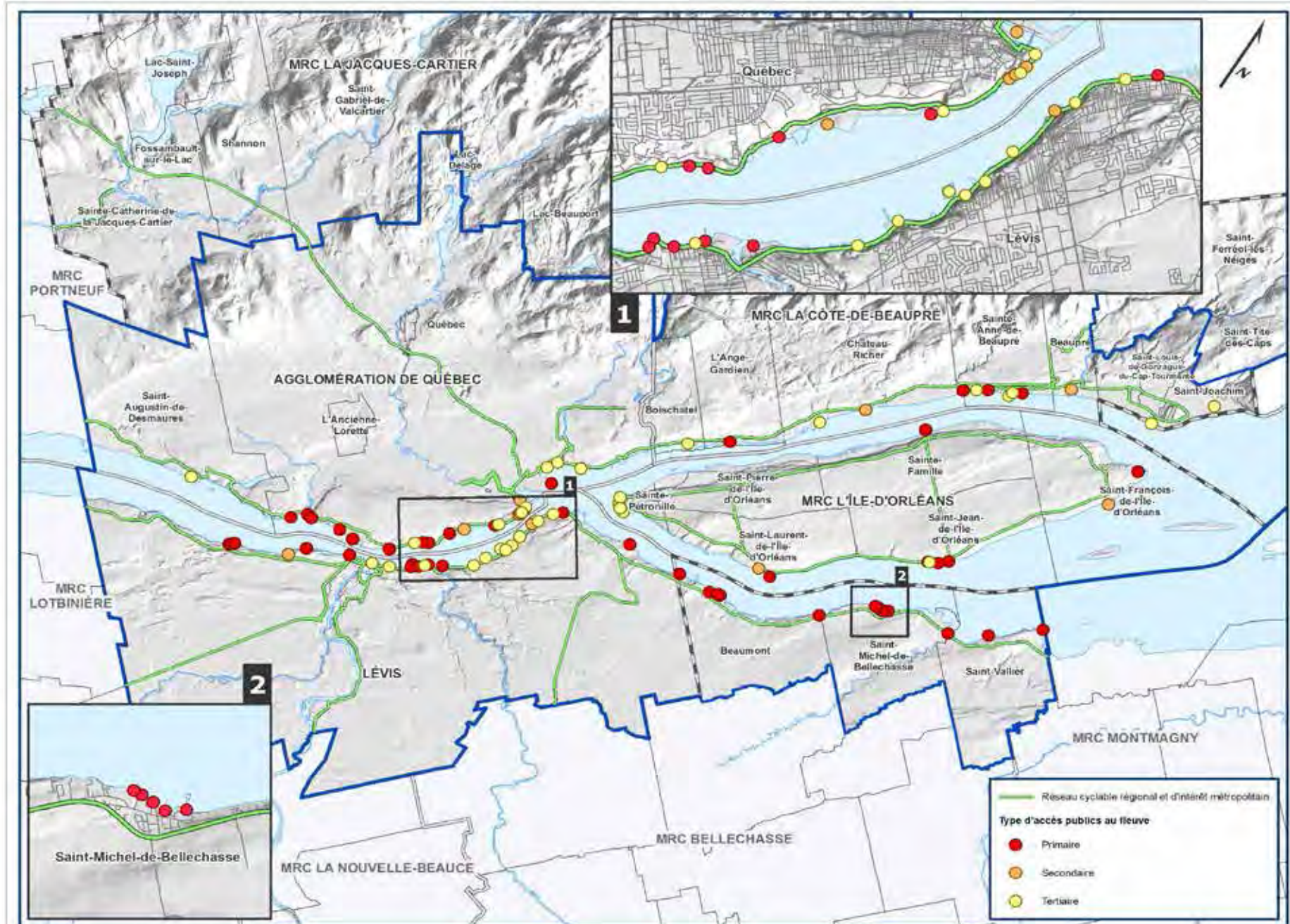
ACTIVITÉS ET AMÉNAGEMENTS TERRESTRES

Une douzaine d'activités récréatives terrestres caractérisent les accès publics au fleuve. De nombreux sites offrent un potentiel intéressant pour l'ornithologie et la promenade en rive se révèle une des activités les plus répandues. Une trentaine de sites sont identifiés pour la pêche récréative, les quais comme le quai des Cageux ou le quai Chouinard figurant parmi les plus fréquentés.

Plusieurs voies cyclables, dont la Route verte, forment un grand réseau de 230 km, régional et d'intérêt métropolitain, et relie une majorité des sites



ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE



riverains de la région. Certaines portions en chaussée désignée sur accotement, par exemple le long du chemin Royal à l'île d'Orléans ou sur la route 132 dans Bellechasse, constituent des trajets moins sécuritaires.

Des problématiques sectorielles sont relevées. Dans l'agglomération de Québec, on note une faible desserte publique et une absence de réseau récréatif pédestre à l'ouest de la rivière du Cap Rouge. Plus près du centre-ville, soulignons la barrière avec le fleuve dans certains secteurs du port de Québec et le défi de la mise en valeur de l'anse au Foulon. La partie entre la Baie de Beauport et la chute Montmorency souffre d'une très faible desserte en accès public au fleuve, les accès existants étant peu aménagés alors que l'autoroute Dufferin-Montmorency y constitue une importante barrière, conjuguée à l'autoroute Félix-Leclerc.

Sur la Côte de Beaupré de nouveaux aménagements ont été réalisés en bordure du fleuve, entre autres, avec l'Espace Fillion à l'Ange-Gardien et le parc de l'Anse à Boischatel. Toutefois, plusieurs accès publics au fleuve y demeurent peu aménagés malgré leur potentiel de mise en valeur. L'île d'Orléans révèle une très faible desserte en accès publics vers le chenal nord du fleuve ainsi que des accès pédestres limités aux grèves.

À Lévis, dans le secteur à l'ouest des ponts, des sites présentent un faible aménagement, alors qu'une majorité d'entre eux plutôt exigus offrent une capacité limitée. Il en découle une faible appropriation publique du fleuve. À l'est des ponts, certains accès publics existants, dont les anses, demeurent peu valorisés. Le secteur de Lévis situé à l'est du Chantier Davie ne dispose que

d'un seul accès public au fleuve, soit le parc de la Pointe-De la Martinière. Dans Bellechasse, la forte privatisation de la bordure fluviale y limite le nombre d'accès publics au fleuve. Les sites confinés dans des secteurs résidentiels disposent de peu de visibilité et d'accessibilité à la rive.

ACTIVITÉS AQUATIQUES

La pratique de diverses activités aquatiques distingue la zone de Québec et met en valeur la présence du fleuve. Dans la région s'exprime une volonté à promouvoir la baignade. Récemment, la Ville de Québec a autorisé la baignade à la Baie de Beauport. La MRC de Bellechasse se distingue avec trois sites où la baignade est permise sans toutefois y être encadrée : le parc Louis-Turgeon, la pointe et le village de Saint-Vallier. À Lévis, la Ville a identifié des sites potentiels de baignade, dont l'anse Tibbits, et a mis en place un projet de suivi de la qualité de l'eau. Par ailleurs, la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain comprendra l'aménagement d'une plage protégée et d'un bassin de baignade à la station du Foulon.

Près de 40 sites donnent accès à la Route bleue Québec-Chaudière-Appalaches qui connecte les amateurs de kayak de mer aux régions de Portneuf et de Charlevoix. Deux sites, le parc nautique de Cap-Rouge et la Baie de Beauport, constituent des pôles nautiques où se pratiquent le kayak, la planche à voile ou le kitesurf. L'anse de Bellechasse et quelques sites ponctuels sur la côte de Beaupré servent aussi à la pratique de sports de voile de manière officieuse.



La zone de Québec est reconnue pour la navigation de plaisance. Desservie par 6 marinas, la région offre une bonne capacité d'accueil. Le territoire dispose d'une quinzaine de rampes de mise à l'eau. Les rampes de l'anse au Foulon, au parc de la Grève-Jolliet et au terminal maritime de Saint-Laurent, figurent parmi les meilleurs équipements.

Quant aux excursions sur le fleuve, l'offre se concentre à partir du Vieux-Québec avec des circuits jusqu'à l'île d'Orléans ou la traversée du fleuve avec la Société des traversiers du Québec. Même si la région est dotée de plusieurs quais qui pourraient servir à l'accostage de bateaux-excursions, certains nécessitent des adaptations et des investissements.

L'hiver, le fleuve, aux prises avec les glaces, fait l'objet d'un grand rassemblement lors de la traditionnelle course de canot à glace du Carnaval de Québec.

La création d'une expérience du fleuve plus immersive dans la perspective d'une vision régionale confronte certains enjeux plus globaux :

- Outre la longueur de rives accessibles, soulignons les disparités quant à l'ampleur des accès, la qualité des aménagements et équipements, la disponibilité de services et la nature des activités offertes.
- Si certains secteurs sont dotés d'aménagements de grande envergure, pensons à la promenade Samuel-De Champlain à Québec ou au quai Paquet à Lévis, d'autres sont pourvus d'accès publics ponctuels, de moindre envergure, moins aménagés ou au caractère informel.

- Si la quasi-totalité des sites publics au fleuve offre un accès gratuit, l'accessibilité n'est pas pour autant universelle et plusieurs endroits souffrent de contraintes majeures pour les personnes à mobilité réduite.
- La topographie inhérente à la région, la présence de grands axes de transit et le fleuve lui-même représentent un défi de connexion des quartiers et des villages avec le fleuve.
- La disponibilité de liens interrives représente un défi; entre autres, car les ponts de Québec et de l'Île d'Orléans se révèlent être des infrastructures peu conviviales comme liens pédestres et cyclables.
- Plusieurs rampes de mise à l'eau sont en mauvais état ou peu adaptées pour desservir un grand nombre d'utilisateurs en période de forte demande et se révèlent être un frein à l'amélioration de l'offre pour la mise à l'eau d'embarcations.
- L'hiver, des tronçons servent à la promenade ou au ski de fond de manière informelle sans être bien adaptés aux conditions saisonnières.
- La qualité de l'eau demeure un défi important pour la mise en place de nouveaux sites de baignade.
- Les difficultés de naviguer sur le fleuve posent des contraintes d'importance à la valorisation de la Route bleue.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 8 h 30** **Accueil des participants**
Inscription des participants, café, thé et collations
- 9 h** **Ouverture de la journée**
Mot de bienvenue et présentation du déroulement de la journée par M. Bruno Godin de l'Institut du Nouveau Monde
Présentation des rôles de la CMQ et de la TCRQ par M. Robert Masson, directeur général et trésorier de la CMQ et coordonnateur de la TCRQ
Présentation du concept global de la Trame verte et bleue métropolitaine et des états de situation par M. Anthony Kish, conseiller à la GISL, et Mme Chantal Prud'Homme, conseillère senior en paysage, CMQ
- 10 h** **Pause**
- 10 h 15** **Exercice de vision éclair**
Ce remue-méninges vise à identifier les valeurs, principes directeurs, caractéristiques, opportunités et autres éléments d'une vision stimulante et mobilisatrice du Parcours du fleuve. Vous serez invités à vous projeter dans l'avenir et à partager vos réflexions sur les éléments essentiels à considérer dans la mise en place d'une trame verte et bleue le long du Parcours du fleuve.
- 11 h** **Présentations de pratiques innovantes et d'expériences inspirantes**
Le fleuve...un incontournable par M. André Nadeau, architecte paysagiste senior, associé d'Option aménagement. Découvrons le pouvoir d'attraction et de mise en valeur du fleuve. Comment intervenir dans ce paysage fort et sensible et s'inspirer d'aménagements novateurs ?
Organiser, planifier et déployer les efforts afin de protéger des sites naturels exceptionnels, de créer un réseau d'aires protégées et le rendre accessible au public par M. Hubert Pelletier, directeur de la conservation, Conservation de la nature Canada, région du Québec. La protection pour fin de conservation de nombreux sites naturels est le résultat d'efforts bien planifiés et concertés entre les acteurs du milieu et avec la participation des communautés locales.
Plongez par M. Jean-Paul Desjardins, conseiller en marketing et directeur de projets. Savoir se mouiller et oser. De l'Anse-à-Beaufils à Copenhague, en passant par Sydney, Charlevoix et la Côte-de-Beaupré, des mots-clés serviront de fil conducteur : inspiration, innovation, optimisation.
- 12 h** **Dîner**
- 13 h** **Atelier de discussion**
Sous la forme d'un « World Café », cette activité est divisée en trois périodes de discussion portant chacune sur un thème. En groupe de 5 à 8 personnes, les participants seront invités à répondre aux questions présentées dans la section suivante, à partager leurs réponses et à tenter, par la délibération, de parvenir à des consensus sur les propositions qu'ils souhaitent mettre de l'avant pour le Parcours du fleuve.
- 15 h 30** **Retour sur l'exercice de vision et sur la journée de réflexion**
Les résultats de l'exercice de vision de la matinée seront présentés aux participants, de même que des éléments de vision pour le Parcours du fleuve sur lesquels ils seront appelés à réagir, à formuler des commentaires et des suggestions.
- 16 h** **Fin de la journée**

GRANDS THÈMES

À la lecture du présent cahier et après les présentations qui seront faites en matinée concernant les états de situation par grand thème et des pratiques innovantes, vous serez invités à discuter de ces mêmes thèmes et à proposer des éléments de réponse aux questions suivantes :

1. LES ACTIVITÉS ET AMÉNAGEMENTS RÉCRÉATIFS

- En matière d'activités et d'aménagements terrestres, quels sont les moyens à privilégier pour développer le Parcours du fleuve et profiter au maximum de son potentiel récréotouristique, tant pour la population locale que pour les visiteurs?
- En matière d'activités aquatiques, quels sont les moyens à privilégier pour développer le Parcours du fleuve et profiter au maximum de son potentiel récréotouristique, tant pour la population locale que pour les visiteurs?

2. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

- Maintenant que vous avez discuté des activités et des aménagements, quels sont les moyens à privilégier pour mettre en valeur le patrimoine ainsi que les paysages du Parcours du fleuve à travers ces mêmes activités et aménagements?

3. LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Comment assurer la meilleure protection possible des milieux naturels dans le cadre du Parcours du fleuve?

Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants :

- Les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité de la CMQ : www.cmquebec.qc.ca/_media/document/2726/cmq-milieux-naturels-web.pdf
- L'organisation et la structuration de la TVB : www.cmquebec.qc.ca/_media/document/2726/tvb-organisationstructuration-revise2016-web.pdf
- Les accès publics au fleuve de la région de Québec : www.cmquebec.qc.ca/_media/document/2726/2016-04-04-portrait-accespublics-fleuve.pdf

LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE




Mon
Saint-Laurent
vivant

Le Delta 3
2875, boul. Laurier, 10e étage, bureau D3-1000
Québec (Québec) G1V 2M2

info@cmquebec.qc.ca